

Charte éthique

Préambule

Le 23 octobre 1917, la Société suisse d'utilité publique crée la Fondation pour la vieillesse, Pro Senectute. Le but de la Fondation est de maintenir et d'améliorer le bien-être des personnes âgées en Suisse. En 1919, fut créé Pro Senectute Genève. Politiquement neutre, elle fait partie de Pro Senectute Suisse qui est la plus grande organisation nationale au service des personnes âgées.

Pro Senectute Genève, Fondation pour les seniors, est reconnue d'utilité publique par la Confédération, le Canton et les Communes. Ses valeurs reposent sur la dignité humaine et la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Pro Senectute Genève s'engage auprès des personnes âgées au travers des domaines suivants :

- ❖ Consultation sociale individuelle (CSI)
- ❖ Soutien aux proches
- ❖ Foyers de jour et structures fournissant des prestations d'accueil, d'accompagnement ou de soutien aux proches
- ❖ Domaine Activités : mouvement et sport / formation et information / rencontre et culture
- ❖ Relations avec les différents pouvoirs politiques et organisations du réseau socio-sanitaire.

Cette charte éthique incarne la mission, les valeurs et les pratiques communes de Pro Senectute Genève. Les membres du Conseil de fondation, les membres du Conseil de direction, les collaborateurs.trices et les bénévoles s'engagent à l'appliquer et à la respecter dans tous les domaines de leur activité au sein de la Fondation.

Mission

Pro Senectute Genève s'engage sur le bien-être matériel, physique et moral des personnes âgées domiciliées dans le canton de Genève. La Fondation a pour but, notamment :

- a) de fournir et de développer des prestations adaptées aux besoins et aux circonstances, d'encourager l'entraide, d'octroyer des aides financières ponctuelles ;
- b) de stimuler les facultés physiques, psychiques et intellectuelles des personnes âgées ;
- c) de renforcer l'indépendance et la confiance en soi des personnes âgées et d'encourager les mesures préventives ;
- d) d'améliorer le statut social des personnes âgées ;
- e) de défendre les intérêts des personnes âgées auprès des autorités et du public ;
- f) de favoriser la socialisation pour éviter l'isolement
- g) de renforcer l'autonomie.

Pro Senectute Genève favorise la cohésion au sein et entre les générations, contribue à la bonne compréhension entre les groupes d'âge et s'engage pour une image de la vieillesse exempte de préjugés.

Droits et responsabilités des personnes âgées ou en âge AVS et mesures nécessaires pour renforcer leur autonomie et leur capacité à prendre des décisions dans la vie quotidienne

Pro Senectute Genève s'engage à proposer des outils et des ressources pour favoriser le pouvoir d'agir des personnes âgées. Cela implique :

❖ L'autodétermination

Les personnes âgées sont encouragées à exercer leur droit et leur liberté d'assumer leurs propres responsabilités à la mesure de leurs capacités ainsi que d'exprimer leurs idées. Les personnes âgées ont le droit de prendre leurs propres décisions de manière autonome dans tous les aspects de leur vie. Les prestations de soutien doivent être fournies pour permettre aux personnes âgées de prendre des décisions de manière éclairée et autonome.

❖ La participation active à la vie sociale

Les personnes âgées sont actrices dans les décisions qui les concernent afin de garantir leur inclusion dans la société.

Relations avec le réseau socio-sanitaire

Dans le cadre de notre mission, chaque collaborateur.trice contribue à favoriser la collaboration avec le réseau socio-sanitaire et celui de la formation selon les principes suivants :

- ❖ Créer et construire des synergies au travers de conventions et de partenariats ;
- ❖ Instaurer des collaborations avec les instances politiques et les organisations privées et sans buts lucratifs ;
- ❖ Entretenir une relation de confiance en instaurant des prestations de qualité
- ❖ Favoriser la formation des étudiants du réseau santé-social au sein des différents domaines de prestations de l'organisation.

Relations avec les personnes âgées (bénéficiaires des prestations) et les proches aidants

Tous les acteurs agissant au sein et au nom de Pro Senectute Genève, s'engagent à :

- ❖ Respecter en toutes circonstances les opinions, les valeurs et la dignité des personnes âgées et de leurs proches. Ceci implique le respect de leur identité physique, psychique, sociale, culturelle, spirituelle, affective et sexuelle ;
- ❖ Considérer chaque personne âgée et son proche aidant dans leur individualité, avec leur histoire de vie, leur réalité présente et leurs perspectives futures ;
- ❖ Agir avec empathie et bienveillance auprès des personnes âgées et des proches aidants ;
- ❖ Favoriser le maintien de l'estime de soi de la personne âgée en mobilisant ses ressources, ses compétences et sa capacité d'agir ;
- ❖ Encourager le maintien de la vie sociale de chaque personne âgée ;
- ❖ Assurer une communication respectueuse, en privilégiant le non-jugement et l'écoute ;
- ❖ Contribuer au bien-être, au confort et à la sécurité de la personne âgée ;
- ❖ Garantir que les personnes âgées sont protégées contre la maltraitance, la négligence et l'exploitation.
- ❖ Garantir que les personnes âgées ont accès à la justice et qu'elles peuvent faire valoir leurs droits.
- ❖ Promouvoir la formation des personnes âgées, ainsi que leur participation à des activités culturelles et sociales.

Relations interprofessionnelles

Pour assurer le respect mutuel, une optimisation du travail effectué et la responsabilité individuelle, chaque collaborateur.trice s'engage à :

- ❖ Adhérer aux règles institutionnelles et contribuer à l'image positive de la Fondation ;
- ❖ Garantir le devoir de discrétion et les exigences posées par la législation en matière de protection des données ;
- ❖ S'identifier à la mission commune dans un esprit de coopération active et de solidarité ;
- ❖ Fonder des relations interprofessionnelles positives basées sur l'écoute, le dialogue, la bienveillance et la confiance mutuelle ;
- ❖ Respecter et protéger les opinions, l'identité, l'intégrité physique, psychique et morale ainsi que la vie privée de chaque collaborateur.trice ;
- ❖ Être acteur de sa fonction en respectant son descriptif de poste et en étant moteur de son évolution et de son perfectionnement ;
- ❖ Signaler ses difficultés dans un esprit constructif afin de bénéficier du soutien nécessaire.

Gouvernance

- ❖ Les membres du Conseil de fondation et du Conseil de direction encouragent les relations hiérarchiques basées sur la confiance, l'échange et favorisent l'expression de l'intelligence collective ;
- ❖ La Fondation Pro Senectute Genève base son action sur le respect du code de déontologie du travail social en Suisse ;
- ❖ La Fondation Pro Senectute Genève s'engage à respecter les exigences du Label Zewo dans la gestion des dons ;
- ❖ La Fondation Pro Senectute Genève soutien et encourage les initiatives en lien avec la préservation de l'environnement et le développement durable.
- ❖ Les membres du Conseil de fondation et du Conseil de direction s'assurent de leur indépendance en évitant toute interdépendance avec des affaires privées, et en évitant les conflits d'intérêts. Si un membre du Conseil a des intérêts contraires à ceux de Pro Senectute Genève, ou s'il profite personnellement, ou un membre de sa famille, d'une décision, il l'indique et se récusé.

Claude Howald
Présidente

Joël Goldstein
Directeur général